DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de juillet à dixhuit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle des Délibérations, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

Nº 2022-64

100 100

FB

100

[5]

538

16 10

101

501

155

155

F22 153

III

DIS 102

100 EN

101 103

100

調

HII

BH 107

E3 E5

53 53

303 301

55

735

DI DI

ETAIENT PRÉSENTS: M. BOUSQUET – Mme LIARSOU – M. VERGNE – Mme MALARD – M. GAUTHIER - Mme VIEIRA – M. BEAUDRY – Mme DUPUY – M. MONTEIL – M. LAROUQUIE – M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. CHAVEROCHE – Mme DAUBISSE – M. GAUTHIER D. – M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE – Mme ANGLARD

OBJET: Approbation de la charte des ATSEM et

agents communaux faisant fonction d'ATSEM

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON

Mme VERDIER

M. DAUX

M. JAUBERT

Mme DE CASTRO OLIVEIRA

Mme BAMBOU

Pouvoir à M. BOUSQUET J

Pouvoir à M. LAROUQUIE

Pouvoir à Mme VIEIRA

Pouvoir à Mme MALARD

Pouvoir à Mme LIARSOU

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 20

ABSENTS:

Mme DEBAT-BOUYSSOU M. KOUCHA Mme PORTE

Date de la convocation 05 juillet 2022

L'imprécision des missions dévolues aux ATSEM par les textes et la dualité hiérarchique dont ils relèvent ont amené la Commune de Terrasson-Lavilledieu à proposer une Charte des ATSEM et des agents communaux en faisant fonction.

Secrétaire de séance Mme DAUBISSE

La Charte vise à constituer un texte de référence commun à l'équipe enseignante et aux ATSEM intervenant dans les 3 écoles maternelles de la Commune. Elle contribuera ainsi à positionner clairement l'ATSEM dans la communauté éducative, et à permettre au binôme enseignant/ATSEM de poursuivre dans un fonctionnement cohérent et homogène son objectif d'accompagner ensemble l'enfant dans sa scolarité. socialisation, sa recherche de l'autonomie et de contribuer à sa réussite scolaire.

AR Prefecture

024-212405476-20220712-2022_64-DE Reçu le 21/07/2022 Publié le 21/07/2022

Suite de la délibération n° 2022-64

Elle affirme également la volonté de la Commune de Terrasson-Lavilledieu de reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM.

Elle ne se substitue pas au statut de la fonction publique territoriale ni au règlement intérieur de la collectivité.

La procédure d'élaboration a été lancée à la fin de l'année scolaire 2020-2021 et s'est poursuivie à la rentrée de septembre 2021 et au cours de l'année scolaire.

Plusieurs réunions ont associé les représentants de la commune, les directrices des écoles maternelles, ainsi que des représentants des ATSEM désignées par leurs collègues. Tous les points abordés dans le texte de la Charte ont été discutés lors de ces rencontres.

Vu l'avis du comité technique en date du 22 juin 2022,

Vu le projet de Charte annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1:

Approuve la Charte des ATSEM et des agents communaux en faisant fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé les Membres présents, Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean BOUSQUET